

ENFANT

Nom et prénom			
Date de naissance		<input type="checkbox"/> Fille	<input type="checkbox"/> Garçon
Frère ou sœur fréquentant la même structure	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
	Prénom : _____	Date naiss. : _____	
	Prénom : _____	Date naiss. : _____	

PERSONNES VIVANT AVEC L'ENFANT

	ADULTE 1	ADULTE 2
Nom	_____	_____
Prénom	_____	_____
Date de naissance	_____	_____
Etat civil	_____	_____
Nationalité	_____	_____
Adresse	_____	_____
Tél. privé	_____	_____
Tél. portable	_____	_____
E-mail	_____	_____
Profession	_____	_____
Situation professionnelle	<input type="checkbox"/> salarié <input type="checkbox"/> indépendant <input type="checkbox"/> international <input type="checkbox"/> étudiant <input type="checkbox"/> chômage <input type="checkbox"/> autre (HG, AI, au foyer, ...)	<input type="checkbox"/> salariée <input type="checkbox"/> indépendante <input type="checkbox"/> international <input type="checkbox"/> étudiante <input type="checkbox"/> chômage <input type="checkbox"/> autre (HG, AI, au foyer, ...)
Employeur	_____	_____
Adresse	_____	_____
Taux d'activité	% Depuis le : _____	% Depuis le : _____

MODE D'ACCUEIL

- Espace de vie infantine** (3 jours minimum)
Souhait prioritaire : Champs-Fréchets Monthoux Parc Vergers
- Espace de vie infantine Cité (garderie)** (3 matins ou 3 après-midi minimum)
- Accueil familial de jour** *Veillez également remplir le formulaire « Demande d'accueil AFJ »*

FRÉQUENTATION HEBDOMADAIRE SOUHAITÉE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin					
Après-midi					

COMMENTAIRE

Meyrin, le Signature.....

Généralités	<p>Les places d'accueil extra-familiales sont réservées aux familles qui habitent Meyrin ou y travaillent.</p> <p>L'inscription en liste d'attente pour les espaces de vie infantine ou l'accueil familial de jour s'effectue uniquement auprès du Service petite enfance de la Ville de Meyrin au moyen du formulaire « Inscription en liste d'attente ».</p> <p>Les inscriptions sont enregistrées par ordre chronologique.</p> <p>La demande doit être renouvelée tous les 3 mois, par téléphone ou par courriel. Sans renouvellement trimestriel, la demande sera supprimée des listes d'attente et considérée comme caduque.</p> <p>Le demandeur ne peut pas cumuler l'inscription en liste d'attente pour la garderie et l'espace de vie infantine.</p> <p>En cas de refus lors d'une proposition de place, la demande sera automatiquement reléguée en fin de liste.</p>
Espace de vie infantine Champs-Fréchets Monthoux Parc Vergers	<p>L'inscription en liste d'attente pour les espaces de vie infantine est réservée aux enfants dont les 2 parents sont au bénéfice d'un contrat de travail et/ou en situation d'étude certifiante. Le taux d'accueil souhaité doit être en lien avec le taux d'activité des parents.</p> <p>Les enfants sont accueillis dès 4 mois révolus jusqu'à l'âge de la scolarité obligatoire.</p> <p>La fréquentation minimum est de 3 jours par semaine. Les horaires d'accueil sont de 7h00 à 18h30, du lundi au vendredi (max. 10h. par jour selon les directives du Service de Santé de l'Enfance et de la Jeunesse).</p> <p>Les fermetures annuelles sont de 6 semaines environ (été, fin d'année et Pâques). Les dates précises sont communiquées lors de l'attribution de la place.</p>
Espace de vie infantine Cité (garderie)	<p>Les enfants sont accueillis dès 24 mois jusqu'à l'âge de la scolarité obligatoire. Dès le 30 août 2021, l'accueil est proposé aux enfants dès 2 ans uniquement.</p> <p>La fréquentation est de minimum 3 matins ou après-midi par semaine.</p> <p>Les horaires d'accueil sont de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, du lundi au vendredi.</p> <p>L'Eve Cité est fermé selon le calendrier des vacances scolaires genevoises.</p>
Accueil familial de jour (AFJ)	<p>L'AFJ est une structure subventionnée par la Ville de Meyrin.</p> <p>L'enfant est accueilli par une accueillante familiale à son domicile. Les horaires d'accueil peuvent être adaptés selon les besoins.</p> <p>Le formulaire « Demande d'accueil AFJ » doit impérativement être complété parallèlement à l'inscription en liste d'attente.</p>
Choix de l'institution	<p>Vous avez la possibilité de mentionner votre préférence parmi les espaces de vie infantine. Toutefois, les places sont proposées en fonction des disponibilités dans les différentes structures et les groupes d'âges concernés.</p>
Coordonnées	<p>Le service est ouvert au public du lundi au vendredi, de 8h. à 12h.</p> <p>Tél. : 022/782.21.21</p> <p>E-mail : petite-enfance@meyrin.ch</p> <p>Internet : www.meyrin.ch/petiteenfance</p>